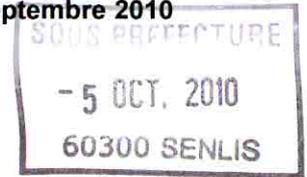


maintenant !

- Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
MOTION
présentée par le groupe « rassembler pour réussir Creil »

Séance du 27 septembre 2010



D Pour que les Creillois soient respectés

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CAPON, CARLIER M LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, M. MACHU, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT, M. CHEURFA

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

M SEGUIN

Mme FEVRIER

Mme SOKOLONSKI

Etaient absents :

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. MACHU

Pouvoir à : M. TAHI

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 38

■ **Exposé de la motion :**

Monsieur Nourredine NACHITE, conseiller municipal, expose :

Les journalistes du site d'information en ligne Bakchich.info, présents à l'université d'été du PS et du MJS ont rapporté dans l'article « La Banlieue c'est pas rose, la banlieue c'est morose » les propos suivants :

« Moi, je suis conseiller technique à Creil. La huitième ville la plus pauvre de France. On fait en sorte que presque tout soit gratuit, comme ça ils restent pauvres et on est sûr de garder la ville ».

Le conseil municipal de Creil tient par cette motion à exprimer son profond dégoût de voir de tels propos tenus par un proche collaborateur du Maire de notre ville. Il s'agit là d'un manque de respect inadmissible pour l'ensemble des Creilloises et des Creillois et plus particulièrement pour ceux qui vivent dans les conditions les plus modestes.

La municipalité creilloise a le devoir d'aider les plus démunis à s'en sortir et à tirer notre ville vers le haut. Le conseil municipal de Creil refuse l'exploitation de la misère à des fins politiciennes.

Le Conseil municipal de Creil demande donc à monsieur le Maire de prendre les mesures suivantes le plus rapidement possible :

- d'organiser une table ronde pour auditionner ce collaborateur,
- de demander et d'exiger des excuses publiques de la part de ce collaborateur
- de prendre les sanctions nécessaires à l'encontre de cette personne,
- de réaffirmer que la municipalité creilloise souhaite la réussite de chacun et refuse le maintien des Creilloises et des Creillois dans la détresse à des fins électoralistes

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,
Entendu l'exposé de présentation de la motion,

■ Vote ordinaire:

Votants : 38 Pour : 3 Contre : 28 Abstention : 7

■ Le conseil municipal a voté, à la majorité, contre cette motion et l'a donc rejetée.

La présente motion peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2010

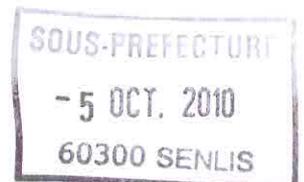
Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 05/10/10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rauly



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE